

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2007

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2008 - (n° 284)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 9

présenté par
M. Bur, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales
pour les recettes et l'équilibre général

ARTICLE 2
(Annexe A)

Dans la dernière phrase de l'alinéa 18 de cette annexe, après l'année :

« 2006 »,

insérer les mots :

« s'élèvent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rectification d'une erreur matérielle.